

CODE D'ÉTHIQUE

Le code d'éthique de MIARCO, S.L. a pour objectif de définir les valeurs qui doivent guider le comportement de tous les employés et membres qui font partie de l'entreprise, ainsi que de favoriser l'adoption d'une conduite professionnelle, qui influe sur la diffusion d'une image de transparence qui soit appréciée aussi bien par les membres de l'organisation que par le reste de la société.

Les principes énumérés dans ce code d'éthique reposent sur l'entretien de relations claires et honnêtes avec les employés, les associés, les institutions financières, les partenaires stratégiques, l'administration publique, les communautés locales, les communautés autonomes et les pays, les fournisseurs et sous-traitants, les clients, les consommateurs et, en règle générale, avec le public, de sorte que ces principes ne soient pas uniquement respectés au sein même de l'entreprise, mais qu'ils soient également transmis au reste de la société.

- ⊙ Employés
- ⊙ Étudiants en stage et stagiaires
- ⊙ Dirigeants de l'entreprise
- ⊙ Clients, fournisseurs, associés et autres groupes d'intérêt
- ⊙ Conseil d'administration
- ⊙ Entreprises liées directement ou indirectement à MIARCO, S.L.

RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS

Servant de guide à l'entreprise, le code d'éthique donnera difficilement des résultats positifs s'il n'est pas assumé, compris, accepté et respecté par ses travailleurs. L'objectif consiste à permettre à l'employé d'évoluer dans un environnement de travail professionnel et stable, reposant sur des valeurs et principes consolidés qui lui apportent confort et confiance, en droite ligne avec la philosophie de l'entreprise. À cet effet, MIARCO s'engage à

- ⊙ Former ses employés de manière à ce qu'ils connaissent le code d'éthique.
- ⊙ Faciliter la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle.
- ⊙ Ne tolérer aucune forme de menace, harcèlement, abus de pouvoir ou coercition dans l'environnement de travail.
- ⊙ Protéger les informations personnelles de ses employés.
- ⊙ Favoriser l'intégration de certains groupes de personnes.
- ⊙ Encourager l'égalité des chances.
- ⊙ Éviter les actions qui entraînent des discriminations.
- ⊙ Interdire l'exploitation professionnelle, l'esclavage et le travail forcé.
- ⊙ Respecter scrupuleusement toutes les mesures de sécurité et d'hygiène au travail.
- ⊙ Veiller à ce que les processus de recrutement, de promotion interne, de formation et de rétribution reposent sur des critères de compétence, de valeur et de mérite professionnel.

MISSION, APPROCHE ET VALEURS

Notre approche :

Nous sentir fiers d'appartenir à une organisation qui, à travers la passion qui nous anime pour le changement et la créativité, crée des solutions adhésives visant à simplifier la vie des gens, à améliorer la société et à préserver l'environnement.

Notre mission :

Proposer des solutions qui assemblent, protègent et réparent dans n'importe quel domaine de la vie, privée et professionnelle, en partageant nos connaissances des technologies adhésives.

Nos valeurs :

- Approche clientèle
- Focalisation sur les résultats
- Esprit d'équipe
- Excellence
- Éthique



ENGAGEMENT

AUPRÈS DES FOURNISSEURS

- ⊙ N'accepter aucun type de compensation financière et/ou cadeau, à l'exception des gratifications purement symboliques.
- ⊙ Choisir les fournisseurs selon un critère homogène en évitant les traitements de faveur et en mettant de côté les intérêts personnels.
- ⊙ Respecter les obligations prises auprès des fournisseurs en fonction de ce qui a été convenu.
- ⊙ Favoriser les entreprises qui adoptent un comportement et des valeurs similaires aux nôtres.
- ⊙ S'assurer que les fournisseurs sont à jour dans leurs obligations vis-à-vis de la sécurité sociale, du fisc et de leurs employés.
- ⊙ Refuser et dénoncer les fournisseurs qui ne respectent pas les droits des travailleurs et font appel à des programmes d'économie souterraine, d'exploitation des enfants, etc.
- ⊙ Essayer d'établir un système qui permette de propager notre philosophie au sein des entreprises qui travaillent avec nous.

AUPRÈS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

- ⊙ Ne pas accepter ni proposer des pots-de-vin de quelque nature que ce soit.
- ⊙ Éviter toute contribution ou financement accordé(e) à des partis politiques.
- ⊙ Éviter la prise de positions politiques en nom et représentation de l'entreprise.
- ⊙ Respecter les obligations fiscales, les responsabilités professionnelles, les règles de la sécurité sociale, les obligations administratives, etc.
- ⊙ Respecter les exigences administratives relatives à l'activité de l'entreprise.

AUPRÈS DES CLIENTS

- ⊙ Offrir la qualité maximale dans la prestation des services.
- ⊙ Toujours veiller à la sécurité des clients.
- ⊙ Protéger les informations et les données fournies par les clients.
- ⊙ Mettre à la disposition des clients les mécanismes appropriés pour qu'ils puissent adresser leurs réclamations, déposer leurs plaintes et formuler leurs suggestions.
- ⊙ Faire preuve d'honnêteté avec les produits et services commercialisés.
- ⊙ Respecter la diversité raciale, la couleur de peau, l'orientation sexuelle, l'état civil, les religions, le genre, les handicaps ou tout autre facteur de différence.
- ⊙ Éviter la publicité mensongère ou prêtant à confusion.
- ⊙ Éviter les relations commerciales auprès d'organisations et/ou de personnes adoptant des positions contraires aux valeurs défendues dans ce code d'éthique.

AU SECTEUR ET À LA CONCURRENCE

- ⊙ Favoriser l'associationnisme entre les entreprises du secteur.
- ⊙ Participer aux réunions entre des entreprises du secteur et destinées à l'amélioration de ce dernier en essayant de mettre en place des règles visant à protéger des principes et des valeurs.
- ⊙ Veiller à ce que les entreprises du secteur ne nuisent pas à sa réputation en leur exigeant l'adoption de bonnes pratiques commerciales.
- ⊙ Toujours concourir sur le marché en toute bonne foi et sans recourir à des pratiques qui entraînent un abus de position ou une concurrence déloyale.

AUX ASSOCIÉS

- ⊙ Garantir la fiabilité et l'exactitude de la comptabilité ainsi que des états financiers.
- ⊙ Garantir le droit à l'information, celle-ci devant être suffisante et véridique.
- ⊙ Garder à l'esprit que la mission de l'entreprise consiste à créer des valeurs pour les associés en protégeant leur investissement.
- ⊙ Respecter scrupuleusement toutes les obligations imposées par la législation commerciale se rapportant à la protection des associés et, tout particulièrement, des minorités.
- ⊙ Refuser tout type de mauvaise pratique mettant en jeu la réputation de l'entreprise.

EXIGENCES IMPOSÉES AUX TRAVAILLEURS

- ⊙ Protéger la réputation de l'entreprise.
- ⊙ Ne pas manquer au devoir de loyauté professionnelle.
- ⊙ Garantir l'usage approprié et soigné des biens et actifs de l'entreprise.
- ⊙ Ne pas tolérer les actions de discrimination fondées sur des critères de couleur de peau, de race, d'orientation sexuelle, d'état civil, de responsabilités familiales, d'âge, de religion, de genre, de handicap, de hiérarchie ou de tout autre facteur.
- ⊙ Ne pratiquer aucune activité professionnelle parallèle pouvant interférer avec le respect des obligations envers l'entreprise.
- ⊙ Éviter tout type d'abus de pouvoir vis-à-vis d'autrui.
- ⊙ Éviter les traitements de faveur.
- ⊙ Ne pas se rendre au travail sous l'emprise de substances toxiques et/ou de l'alcool et ne pas en consommer pendant la journée de travail.
- ⊙ Ne pas utiliser les informations échangées au sein de l'entreprise pour favoriser des intérêts personnels.
- ⊙ Éviter les activités qui conduisent à un conflit entre les intérêts personnels et ceux de l'entreprise.
- ⊙ Ne pas réaliser ou conserver des investissements chez des fournisseurs, clients ou concurrents si ces placements peuvent avoir une répercussion sur l'entreprise (sauf autorisation explicite).
- ⊙ Les employés doivent être honnêtes et dignes de confiance dans toutes les négociations. La confidentialité des informations de l'entreprise doit elle aussi être protégée.
- ⊙ Les cadeaux ou avantages susceptibles d'être interprétés comme allant au-delà des pratiques commerciales ou des pratiques normales de courtoisie ne sont recevables par aucun employé. Aucun employé ni aucune personne apparentée ne peut offrir, donner, réclamer ou accepter, de manière directe ou indirecte, des cadeaux ou gratifications, des faveurs ou compensations, en espèces ou en nature, qui visent à influencer ou peuvent influencer un processus de prise de décisions.
- ⊙ Par ailleurs, aucune faveur ni aucun avantage injustifié(e) de quelque nature que ce soit ne peut être promis(e), offert(e) ou accordé(e) à des dirigeants, administrateurs, employés ou collaborateurs d'une entreprise commerciale ou d'une société, d'une association, d'une fondation ou d'une organisation dans l'objectif de favoriser notre propre personne ou un tiers.
- ⊙ Le terme « travailleur » ou « employé » se rapporte également aux personnes qui, en raison des fonctions qu'elles remplissent, occupent un poste de direction dans l'entreprise. De ce fait, ces employés doivent faire preuve d'une plus grande diligence et de davantage d'honnêteté dans leur comportement puisqu'ils se doivent d'être une référence personnelle et professionnelle vis-à-vis de leur équipe et de leurs collaborateurs.

L'ENTREPRISE AINSI QUE TOUS SES EMPLOYÉS DOIVENT ASSUMER, RESPECTER ET APPLIQUER CE CODE D'ÉTHIQUE.

PRATIQUES FRAUDULEUSES

LES EMPLOYÉS DOIVENT S'ABSTENIR DE :

- ⊙ Tenir à jour un journal des opérations sur des relevés extracomptables non enregistrés dans des livres de compte officiels.
- ⊙ Enregistrer des frais, des revenus, des actifs ou des passifs inexistantes.
- ⊙ Réaliser des écritures dans les livres de compte en y indiquant un objet erroné.
- ⊙ Utiliser de faux documents.
- ⊙ Détruire délibérément des documents avant la limite prévue par la loi.
- ⊙ S'adonner à toute pratique de corruption, de versement de pots-de-vin ou de paiement de commissions sous leurs formes.
- ⊙ Réclamer, accepter ou proposer des paiements, des services ou des avantages injustifié(s) de quelque nature que ce soit pour se retrouver favorisé face à des tiers.
- ⊙ Réaliser des paiements dans l'objectif de faciliter ou d'accélérer des démarches et de garantir ou d'accélérer une action auprès de quelque organe judiciaire, administration publique ou organisme officiel dans n'importe quel endroit du monde.
- ⊙ Exercer toute influence sur quelque fonctionnaire ou autorité découlant de la relation personnelle d'un employé.

SYSTÈME DE FONCTIONNEMENT

En cas de question sur le contenu et/ou l'application de ce code d'éthique, nous vous suggérons tout d'abord de vous adresser aux cadres supérieurs de l'entreprise qui essaieront de lever votre doute. Parallèlement, la Commission du code d'éthique est à la disposition de tous les employés pour toute consultation. Les questions peuvent être formulées de manière anonyme à compliance@miarco.com en indiquant un moyen de contact afin que la Commission puisse y apporter une réponse.

Si vous êtes témoin d'une conduite allant à l'encontre du contenu de ce code d'éthique ou de toute autre réglementation interne, vous pouvez déposer une plainte à travers le moyen prévu à cet effet en envoyant un courriel à compliance@miarco.com ou en écrivant à :

MIARCO, S.L.

À l'attention de la Commission du code d'éthique

C/ Charles Robert Darwin 18 Parque Tecnológico

46980 Paterna - Valencia (Espagne)

Afin de garantir la véracité des informations reçues, les déclarations de mauvaise conduite ne peuvent pas être anonymes.

La Commission du code d'éthique garantit de façon systématique le traitement confidentiel des données des personnes qui la contactent, ainsi que des faits qui sont portés à sa connaissance, et certifie qu'aucune rétorsion n'est exercée sur les personnes qui ont accès aux procédures prévues dans ce code d'éthique ou qui les utilisent en toute bonne foi.